



ACADÉMIE
DE REIMS

Liberté
Égalité
Fraternité



La section sportive football du collège Sorbon de Rethel

UNE ENTRÉE DÈS LA 6ÈME

Pendant les quatre années de collège, les jeunes de 11 à 14 ans peuvent bénéficier d'une formation adaptée à leur scolarité. Agréé par l'Éducation Nationale et la FFF, le collège Sorbon accueille avec son partenaire, le Rethel Sportif Football, les collégiens recrutés. Ils bénéficient de 2 entraînements par semaine qui viennent s'intégrer dans l'emploi du temps. Cette formation est basée sur un triple projet : sportif, scolaire et éducatif.

Le jeune s'engage alors pour le cycle complet du collège. Un suivi des résultats scolaires est assuré par un professeur d'EPS référent.



Comment intégrer la section sportive ?

① - La famille d'un jeune qui est intéressé par la section sportive football est invitée à prendre contact avec le collège afin que la candidature de leur enfant soit prise en compte le jour de la détection.

Il est également possible de recueillir des informations auprès du professeur référent (M DELMAERE) en le contactant :

Par téléphone au 03 24 38 42 79

Ou par mail ce.0080897g@ac-reims.fr

② -

Si le jeune dépend du secteur de recrutement du collège, il n'y a pas de demande dérogation à effectuer par rapport à la section

Si le jeune ne dépend pas du secteur de recrutement du collège, la famille doit alors demander un dossier de **demande de dérogation** auprès de la direction de l'école primaire (cf. circulaire d'orientation en vigueur), en cochant "**Parcours particulier**" et en précisant "**Section Sportive Football**"

La détection :

Les candidats à la section sont invités à participer à une séance de détection en présence de l'éducateur sportif du club partenaire et du professeur référent.

Pour affiner l'évaluation des candidats, ils seront invités également à participer à une ou deux séances d'entraînement spécifique.

La liste des élèves retenus est alors communiquée à la Mme l'Inspectrice de l'Académie qui décide ensuite de l'affectation ou non du jeune au sein de la section.

